

L'INITIATION CHRÉTIENNE QUELQUES SOURCES DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

I. *Actes des apôtres* 8, 26-30¹

²⁶L'Ange du Seigneur s'adressa à Philippe et lui dit : « Pars et va-t'en, à l'heure de midi, sur la route qui descend de Jérusalem à Gaza ; elle est déserte. » ²⁷Il partit donc et s'y rendit. Justement un Éthiopien, un eunuque, haut fonctionnaire de Candace, reine d'Éthiopie, et surintendant de tous ses trésors, qui était venu en pèlerinage à Jérusalem, ²⁸s'en retournait, assis sur son char, en lisant le prophète Isaïe. ²⁹L'Esprit dit à Philippe : « Avance et rattrape ce char. » ³⁰Philippe y courut, et il entendit que l'eunuque lisait le prophète Isaïe. Il lui demanda : « Comprends-tu donc ce que tu lis ? » ³¹« Et comment le pourrais-je, dit-il, si personne ne me guide ? » Et il invita Philippe à monter et à s'asseoir près de lui. ³²Le passage de l'Écriture qu'il lisait était le suivant : « Comme un brebis il a été conduit à la boucherie ; comme un agneau muet devant celui qui le tond, ainsi il n'ouvre pas la bouche. ³³Dans son abaissement la justice lui a été déniée. Sa postérité, qui la racontera ? Car sa vie est retranchée de la terre. » ³⁴S'adressant à Philippe, l'eunuque lui dit : « Je t'en prie, de qui le prophète dit-il cela ? De lui-même ou de quelqu'un d'autre ? » ³⁵Philippe prit alors la parole et, partant de ce texte de l'Écriture, lui annonça la Bonne Nouvelle de Jésus. ³⁶Chemin faisant, ils arrivèrent à un point d'eau, et l'eunuque dit : « Voici de l'eau. Qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? » [³⁷« Si tu crois de tout ton cœur, c'est permis ». L'eunuque répondit : « Je crois que Jésus Christ est le Fils de Dieu »²] ³⁸Et il fit arrêter le char. Ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe avec l'eunuque, et il le baptisa. ³⁹Mais, quand ils furent remontés de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus. Et il poursuivit son chemin tout joyeux.

II. *La doctrine des douze apôtres (Didaché)* (II^e siècle)³

7, 1. Pour le baptême, baptisez de cette manière : après avoir dit auparavant tout ce qui précède, baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit dans de l'eau courante. **2.** Si tu n'as pas d'eau courante, baptise dans une autre eau, et si tu ne peux pas dans de l'eau froide, dans de l'eau chaude. **3.** Si tu manques de l'une et de l'autre, verse trois fois de l'eau sur la tête au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. **4.** Que le baptisant, le baptisé et d'autres

¹ Trad. *La Bible de Jérusalem*, Paris, Desclée de Brouwer, 1975.

² Cf. *La Bible. Traduction œcuménique*, Paris, Cerf / Société Biblique Française, 2007, p. 2656, n. v : « Le verset 37 est attesté surtout par les témoins « occidentaux » (dès le II^e siècle). Cette variante est sans doute l'écho d'anciennes formules baptismales ».

³ *La doctrine des douze apôtres (Didaché)*, introd., texte critique, trad., notes, appendice, annexe et index par W. Rordorf et A. Tuilier, Paris, Éd. du Cerf, 1978 ; 1998², coll. « Sources chrétiennes » 248^{bis}, p. 170-173.

personnes qui le peuvent jeûnent avant le baptême ; mais ordonne au baptisé de jeûner un jour ou deux auparavant.

III. JUSTIN, *Apologie pour les chrétiens*, (II^e siècle)⁴

I, 61, 1. De quelle manière, renouvelés par le Christ, nous nous sommes consacrés à Dieu, nous allons vous l'exposer maintenant ; pour ne point paraître, par cette omission, présenter un exposé en partie défectueux. **2.** Tous ceux qui se laissent convaincre et croient à la vérité de nos enseignements et de notre doctrine, et qui assurent être capables d'y conformer leur vie, sont instruits à prier et à demander à Dieu dans le jeûne la rémission de leurs péchés antérieurs, et nous-mêmes nous prions et nous jeûnons avec eux. **3.** Ensuite ils sont conduits par nous dans un endroit où se trouve l'eau et, selon le mode de régénération dont nous avons nous-mêmes été régénérés, ils sont régénérés à leur tour : car c'est au nom du Dieu, Père et souverain de l'univers, de notre Sauveur Jésus Christ, et de l'Esprit saint, qu'ils prennent alors un bain dans cette eau. **4.** Car le Christ a dit : « Si vous n'êtes pas régénérés, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux ». **5.** Or, il est bien évident pour tout le monde qu'il est impossible, une fois né, de rentrer dans le sein de sa mère. **6.** Comme nous l'avons écrit plus haut, le prophète Isaïe a expliqué de quelle manière ceux qui ont péché et qui font pénitence seront délivrés de leurs péchés. **7.** Voici ses paroles : « Lavez-vous, purifiez-vous, chassez les méchancetés de vos âmes, apprenez à faire le bien, faites droit à l'orphelin et rendez justice à la veuve, puis venez, et faisons les comptes dit le Seigneur. Et si vos péchés sont comme la pourpre, je les rendrai blancs comme laine, et s'ils sont comme l'écarlate, je les rendrai blancs comme neige. **8.** Mais si vous ne m'écoutez pas, le glaive vous dévorera, car la bouche du Seigneur a parlé ». **9.** À ce sujet nous avons aussi reçu des apôtres un enseignement ; le voici. **10.** Dans notre première génération, nous avons été engendrés, ignorants et par nécessité, d'une semence liquide, du fait de l'union mutuelle de nos parents, et nous sommes nés avec des habitudes mauvaises et des penchants pervers ; c'est pourquoi, afin de ne point demeurer des enfants de la nécessité et de l'ignorance, mais de devenir au contraire des enfants de la liberté et de la science, pour obtenir la rémission de nos péchés antérieurs, on invoque, dans l'eau, en faveur de celui qui a choisi d'être régénéré et qui a fait pénitence de ses péchés, le nom de Dieu, le Père et souverain de l'univers, et c'est ce nom seul qui est invoqué par ceux qui conduisent au bain celui qui doit le prendre. **11.** Personne, en effet, ne peut donner un nom au Dieu ineffable, et si quelqu'un avait l'audace de dire qu'il en existe un, c'est qu'il aurait sombré dans une folie inguérissable. **12.** Ce bain est appelé illumination, parce que ceux qui reçoivent cet enseignement ont l'esprit inondé de lumière. **13.** Et celui qui est illuminé est lavé au nom de Jésus-Christ qui a été crucifié sous Ponce Pilate, et au nom de l'Esprit saint qui, par la bouche des prophètes, a prédit tout ce qui concerne Jésus.

[I, 62-64]

⁴ JUSTIN, *Apologie pour les chrétiens*, introd., texte critique, trad. et notes par Ch. Munier, Paris, Éd. du Cerf, 2006, coll. "Sources chrétiennes" 507, p. 288-293 ; 302-307.

I, 65, 1. Quant à nous, après avoir ainsi conduit au bain celui qui a embrassé la foi et a marqué son assentiment (à notre doctrine), nous le menons chez ceux que nous appelons « frères », au lieu où ils sont assemblés ; nous récitons avec ferveur des prières communes pour nous-mêmes, pour celui qui a été « illuminé », et pour tous les autres, où qu'ils se trouvent, afin qu'après avoir connu la vérité, nous méritions aussi, par nos actions, d'être reconnus comme gens de bonne conduite et bons observateurs des commandements, afin de parvenir ainsi au salut éternel. **2.** Quand les prières sont terminées, nous nous saluons mutuellement par un baiser. **3.** Ensuite on apporte à celui qui préside l'assemblée des frères du pain et une coupe d'eau et de vin trempé ; les ayant pris, celui-ci adresse louange et gloire au Père de l'univers, par le nom du Fils et de l'Esprit saint, et il fait une longue action de grâces parce que nous avons été jugés dignes de recevoir de Lui ces dons. Quand il a terminé les prières et action de grâces, tout le peuple présent exprime son accord par des acclamations, en disant : Amen. **4.** Amen, est un mot hébreu, qui signifie : Ainsi soit-il. **5.** Quand le président de l'assemblée a achevé la prière d'action de grâces et que tout le peuple a exprimé son accord, ceux que nous appelons les diacres distribuent à chacun des assistants du pain et du vin mélangé d'eau, sur lesquels a été prononcée la prière de l'action de grâces, et ils en portent aux absents.

I, 66, 1. Or cette nourriture reçoit chez nous le nom d'eucharistie, et il n'est permis à personne d'y prendre part, s'il ne croit à la vérité de notre doctrine, s'il n'a reçu le bain pour la rémission des péchés et en vue de la régénération, et s'il ne vit selon les préceptes donnés par le Christ. [2-3...]

IV. *Tradition apostolique* (III^e-V^e siècle)⁵

15. Des nouveaux venus à la foi. 1. Ceux qui se présentent pour la première fois afin d'entendre la parole seront amenés tout d'abord devant les docteurs avant que tout le peuple n'arrive, et on leur demandera la raison pour laquelle ils viennent à la foi. Ceux qui les ont amenés témoigneront à leur sujet (pour qu'on sache) s'ils sont capables d'entendre (la parole). **2.** On les interrogera sur leur état de vie : a-t-il une femme, est-il esclave ? Si quelqu'un est esclave d'un fidèle et si son maître le lui permet, il entendra la parole. Si son maître ne témoigne pas à son sujet (en disant) qu'il est bon, on le renverra. Si son maître est païen, on lui apprendra à plaire à son maître, pour qu'il n'y ait pas de calomnie. **3.** Si un homme a une femme ou si une femme a un mari, on leur apprendra à se contenter, le mari de sa femme et la femme de son mari. Si quelqu'un ne vit pas avec une femme, on lui apprendra à ne pas commettre la fornication, mais à prendre femme conformément à la loi ou bien à demeurer comme il est. **4.** Si quelqu'un est possédé du démon, il n'entendra pas la parole de l'enseignement jusqu'à ce qu'il soit purifié.

16. Des métiers et professions. 1. On enquêtera (pour savoir) quels sont les métiers et professions de ceux qu'on amène pour les instruire. **2.** Si quelqu'un est tenancier d'une

⁵ *La Tradition apostolique de saint Hippolyte. Essai de reconstitution*, éd. B. Botte, Münster, Aschendorff, 1963 ; 1989⁵, coll. "Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen" 39, p. 32-59.

maison de prostitution, il cessera ou sera renvoyé. Si quelqu'un est sculpteur ou peintre, on leur enseignera à ne pas fabriquer d'idoles ; ils cesseront ou seront renvoyés. Si quelqu'un est acteur ou donne des représentations au théâtre, il cessera ou sera renvoyé. **3.** Celui qui donne l'enseignement aux enfants, il vaut mieux qu'il cesse ; s'il n'a pas (d'autre) métier, on lui permettra (d'enseigner). **4.** De même le cocher qui concourt ou celui qui prend part aux jeux cessera ou sera renvoyé. Le gladiateur ou celui qui apprend aux gladiateurs à combattre, ou le bestiaire qui prend part à la chasse (dans l'arène), ou le fonctionnaire attaché aux jeux des gladiateurs cessera ou sera renvoyé. Celui qui est prêtre d'idole ou gardien d'idole cessera ou sera renvoyé. **5.** Le soldat subalterne ne tuera personne. S'il en reçoit l'ordre, il ne l'exécutera pas, et il ne prêtera pas serment. S'il refuse, il sera renvoyé. Celui qui a le pouvoir du glaive ou le magistrat d'une cité, qui porte la pourpre, cessera ou il sera renvoyé. Le catéchumène ou le fidèle qui veulent se faire soldats seront renvoyés, parce qu'ils ont méprisé Dieu. **6.** La prostituée ou l'inverti ou le mignon et quiconque fait des choses dont on ne peut parler seront renvoyés, parce qu'ils sont impurs. **7.** On n'admettra pas non plus le mage à l'examen. L'enchanteur, l'astrologue, le devin, l'interprète de songes, le charlatan, le « coupeur » qui rogne le bord des pièces (de monnaie), ou le fabricant d'amulettes cesseront ou ils seront renvoyés. **8.** La concubine de quelqu'un, si elle est son esclave, si elle a élevé ses enfants et s'est attachée à lui seul, entendra (la parole) ; sinon elle sera renvoyée. L'homme qui a une concubine cessera et prendra femme suivant la loi ; s'il refuse, il sera renvoyé. **9.** Si nous avons omis quelque autre chose, les professions elles-mêmes vous instruiront, car nous avons tous l'Esprit de Dieu.

17. De la durée de l'instruction après (l'examen des) métiers et professions. **1.** Les catéchumènes entendront la parole pendant trois ans. Cependant si quelqu'un est zélé et s'applique bien à la chose, on ne jugera pas le temps, mais la conduite seule sera jugée.

18. De la prière de ceux qui reçoivent l'instruction. **1.** Quand le docteur a cessé de faire la catéchèse, les catéchumènes prieront à part, séparés des fidèles. Les femmes prieront dans un lieu à part dans l'église, qu'il s'agisse des fidèles ou des catéchumènes. Quand ils auront fini de prier, ils ne se donneront pas le baiser de paix, car leur baiser n'est pas encore saint. **2.** Les fidèles se salueront mutuellement, les hommes avec les hommes et les femmes avec les femmes ; mais les hommes ne salueront pas les femmes. Les femmes se couvriront toutes la tête d'un *pallium* ; mais pas seulement d'une étoffe de lin, car ce n'est pas un voile.

19. De l'imposition de la main sur les catéchumènes. **1.** Quand le docteur, après la prière, a imposé la main sur les catéchumènes, il priera et les renverra. Que celui qui enseigne soit clerc ou laïc, il fera ainsi. **2.** Si un catéchumène est arrêté pour le nom du Seigneur, qu'il ne soit pas inquiet pour son témoignage. Car si on lui fait violence et s'il est tué, alors que ses péchés n'ont pas encore été remis, il sera justifié, car il a reçu le baptême dans son sang.

20. De ceux qui vont recevoir le baptême. **1.** Quand on choisit ceux qui vont recevoir le baptême, on examine leur vie : Ont-ils vécu honnêtement pendant qu'ils étaient catéchumènes ? Ont-ils honoré les veuves ? Ont-ils visité les malades ? Ont-ils fait toute sorte de bonnes œuvres ? Si ceux qui les ont amenés rendent témoignage sur chacun : Il a agi ainsi, ils entendront l'évangile. **2.** A partir du moment où ils ont été mis à part, on leur imposera la

main tous les jours en les exorcisant. Quand approche le jour où ils vont être baptisés, l'évêque exorcisera chacun d'eux pour savoir s'il est pur. Si quelqu'un n'est pas bon ou n'est pas pur, on l'écartera, parce qu'il n'a pas entendu la parole avec foi, car il est impossible que l'Étranger se dérobe toujours. **3.** On avertira ceux qui doivent être baptisés qu'ils se baignent et qu'ils se lavent le jeudi. Si une femme est dans ses règles, on l'écartera et elle recevra le baptême un autre jour. Ceux qui vont recevoir le baptême jeûneront le vendredi. **4.** Le samedi l'évêque réunira en un même lieu ceux qui vont recevoir le baptême. On leur ordonnera à tous de prier et de fléchir les genoux, et en leur imposant la main, il (l'évêque) adjurera tout esprit étranger de les quitter et de ne plus revenir en eux. Quand il aura cessé d'exorciser, il soufflera sur leur visage et après leur avoir signé le front, les oreilles et les narines, il les fera se relever. **5.** Ils passeront toute la nuit à veiller : on leur fera des lectures et on les instruira. Ceux qui vont être baptisés n'apporteront avec eux aucune chose, mais seulement ce que chacun apporte pour l'eucharistie. Il convient en effet que celui qui est devenu digne offre l'oblation à la même heure.

21. De la tradition du saint baptême. **1.** Au moment où le coq chante, on priera tout d'abord sur l'eau. Que ce soit de l'eau qui coule dans la fontaine ou qui coule d'en haut. Il en sera ainsi à moins qu'il n'y ait une nécessité. Mais s'il y a une nécessité permanente et urgente, on se servira de l'eau qu'on trouve. Ils se déshabilleront, et on baptisera en premier lieu les enfants. **2.** Tous ceux qui peuvent parler pour eux-mêmes parleront. Quant à ceux qui ne le peuvent pas, leurs parents parleront pour eux, ou quelqu'un de leur famille. On baptisera ensuite les hommes, et enfin les femmes après qu'elles auront dénoué leurs cheveux et après avoir déposé les bijoux d'or qu'elles ont sur elles. Que personne ne prenne avec soi d'objet étranger (pour descendre) dans l'eau. **3.** Au moment fixé pour le baptême, l'évêque rendra grâces sur de l'huile qu'il mettra dans un vase : on l'appelle huile d'action de grâces. Il prendra aussi une autre huile qu'il exorcisera : on l'appelle huile d'exorcisme. Un diacre prend l'huile d'exorcisme et se place à gauche du presbytre, et un autre diacre prend l'huile d'action de grâces et se place à droite du presbytre. **4.** Le presbytre, prenant chacun de ceux qui reçoivent le baptême, lui ordonnera de renoncer en disant : Je renonce à toi, Satan, et à toute ta pompe et à toutes tes oeuvres. Après que chacun a renoncé, il (le presbytre) l'oingt avec l'huile d'exorcisme en disant : Que tout esprit mauvais s'éloigne de toi. De cette manière il le confiera nu à l'évêque ou au presbytre qui se trouve près de l'eau pour baptiser. **5.** Un diacre descendra avec lui de cette manière. Lorsque celui qui est baptisé sera descendu dans l'eau, celui qui baptise lui dira, en lui imposant la main : Crois-tu en Dieu le Père tout-puissant ? Et celui qui est baptisé dira à son tour : Je crois. Et aussitôt (celui qui baptise), tenant la main posée sur sa tête, le baptisera une fois. **6.** Et ensuite il dira : Crois-tu au Christ Jésus, Fils de Dieu, qui est né par le Saint-Esprit de la vierge Marie, a été crucifié sous Ponce Pilate, est mort, est ressuscité le troisième jour vivant d'entre les morts, est monté aux cieux et est assis à la droite du Père ; qui viendra juger les vivants et les morts ? Et quand il aura dit : Je crois, il sera baptisé une seconde fois. **7.** De nouveau il (celui qui baptise) dira : Crois-tu en l'Esprit-Saint dans la sainte Église ? Celui qui est baptisé dira : Je crois, et ainsi il sera baptisé une troisième fois. **8.** Ensuite, quand il sera remonté, il sera oint par le presbytre de l'huile

d'action de grâces avec ces mots : Je t'oins d'huile sainte au nom de Jésus-Christ. Et ainsi, chacun après s'être essuyé se rhabillera, et ensuite ils entreront dans l'église. **9.** L'évêque en leur imposant la main dira l'invocation : Seigneur Dieu, qui les as rendus dignes d'obtenir la rémission des péchés par le bain de la régénération, rends-les dignes d'être remplis de l'Esprit-Saint et envoie sur eux ta grâce, afin qu'ils te servent suivant ta volonté ; car à toi est la gloire, Père et Fils avec le Saint-Esprit, dans la sainte Eglise, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen. **10.** Ensuite, en répandant de l'huile d'action de grâces de sa main et en posant (celle-ci) sur la tête, il dira : Je t'oins d'huile sainte en Dieu le Père tout-puissant et dans le Christ Jésus et dans l'Esprit-Saint. **11.** Et après l'avoir signé au front, il lui donnera le baiser et dira: Le Seigneur (soit) avec toi. Et celui qui a été signé dira : Et avec ton esprit. Il (l'évêque) fera ainsi pour chacun. **12.** Et ensuite ils prieront désormais ensemble avec tout le peuple ; car ils ne prient pas avec les fidèles avant d'avoir obtenu tout cela. Et quand ils auront prié, ils donneront le baiser de paix. **13.** Alors l'oblation sera présentée par les diacres à l'évêque et il rendra grâces, sur le pain pour (qu'il soit) le symbole du corps du Christ, sur le calice de vin mélangé, pour (qu'il soit) l'image du sang qui a été répandu pour tous ceux qui croient en lui ; **14.** sur le lait et le miel mélangés, pour (indiquer) l'accomplissement de la promesse faite à (nos) pères, dans laquelle il a parlé de la terre où coulent le lait et le miel, dans laquelle aussi le Christ a donné sa chair, dont, comme de petits enfants, se nourrissent les croyants, lui qui, par la douceur de la parole, rend douce l'amertume du cœur ; sur l'eau (présentée) en offrande pour signifier le bain, afin que l'homme intérieur, c'est-à-dire l'âme, obtienne les mêmes effets que le corps. **15.** De toutes ces choses l'évêque rendra compte à ceux qui reçoivent (la communion). Quand il a rompu le pain, en présentant chaque morceau, il dira : Le pain du ciel dans le Christ Jésus. Celui qui reçoit répondra : Amen. Si les presbytres ne suffisent pas, des diacres aussi tiendront les calices, et ils se tiendront en bon ordre : le premier celui qui tient l'eau, le deuxième celui qui (tient) le lait, le troisième celui qui (tient) le vin. **16.** Ceux qui reçoivent (la communion) goûteront de chacun (des calices), tandis que, (à chacune des) trois fois, celui qui donne dira : En Dieu le Père tout-puissant. Et celui qui reçoit dira : Amen. – Et en le Seigneur Jésus-Christ. [Et il dira : Amen] – Et en l'Esprit-Saint et la sainte Eglise. Et il dira : Amen. **17.** On fera ainsi pour chacun (des communicants). Quand ce sera terminé, chacun s'appliquera à faire des bonnes oeuvres, à plaire à Dieu et à se bien conduire, à être zélé pour l'Eglise, faisant ce qu'il a appris et progressant dans la piété. **18.** Nous vous avons transmis ces choses brièvement sur le saint baptême et la sainte oblation, car vous avez déjà été instruits de la résurrection de la chair et des autres (enseignements) selon ce qui est écrit. Mais s'il convient de rappeler quelque autre chose, l'évêque le dira sous le (sceau du) secret à ceux qui ont reçu (l'eucharistie). **19.** Que les infidèles n'en aient pas connaissance si ce n'est quand ils auront reçu (l'eucharistie). C'est le caillou blanc dont Jean a dit : Un nom nouveau y est écrit, que personne ne connaît sinon celui qui recevra le caillou (*Apoc. 2, 7*).

45, 1. Il me faut encore vous écrire cela aussi : comment on instruit ceux qui sont baptisés à Pâques. Celui qui donne son nom le donne la veille du Carême ; un prêtre inscrit les noms de tous, la veille des huit semaines pendant lesquelles j'ai dit qu'on observe ici le Carême. **2.** Quand le prêtre a noté les noms de tous, ensuite, le lendemain, jour où commencent les huit semaines du Carême, on place pour l'évêque un siège au milieu de l'église majeure, au Martyrium. Des deux côtés sont les prêtres, assis sur des sièges et, debout, tous les clercs. On amène ensuite un à un les candidats : si ce sont des hommes, ils viennent avec leur parrain : si ce sont des femmes, avec leur marraine. **3.** Chaque fois, l'évêque interroge les voisins de celui qui est entré en disant : « Est-il de bonne vie ? Respecte-t-il ses parents ? N'est-il pas buveur ou menteur ? » Il s'enquiert encore de chacun des défauts, de ceux du moins qui sont les plus graves chez l'homme. **4.** Si le candidat est reconnu irréprochable en tout ce qu'il a demandé aux témoins présents, l'évêque inscrit son nom de sa main. Mais s'il encourt quelque accusation, il l'invite à sortir en disant : « Qu'il s'amende, et quand il se sera amendé, alors il pourra accéder au baptême. » Tant pour les hommes que pour les femmes il fait pareille enquête. Si quelqu'un est étranger, il n'accédera pas facilement au baptême, à moins d'avoir des témoins qui le connaissent.

46, 1. Il me faut vous écrire cela, mesdames mes sœurs, pour que vous ne pensiez pas que le baptême se fasse sans explication (des mystères). L'usage ici est le suivant : ceux qui accèdent au baptême sont d'abord, pendant les quarante jours ou l'on jeûne, exorcisés de bon matin par des clercs, dès qu'a eu lieu le renvoi matinal de l'Anastasis. Aussitôt après, on place un siège pour l'évêque au Martyrium, l'église majeure, et tous ceux qui doivent être baptisés, tant les hommes que les femmes, s'assoient en cercle près de l'évêque. Les parrains et marraines sont là aussi, et tous ceux du peuple qui veulent écouter entrent et s'assoient, les fidèles du moins. **2.** Mais les catéchumènes n'entrent pas là pendant que l'évêque les instruit de la loi. Il le fait ainsi : partant de la *Genèse*, il parcourt, pendant ces quarante jours, toutes les Écritures, dont il explique d'abord le sens littéral, puis dégage le sens spirituel. On les instruit encore de tout ce qui concerne la résurrection, mais aussi la foi, pendant ces jours-là. C'est ce qu'on appelle la catéchèse. **3.** Et quand les cinq semaines d'instruction sont achevées, alors ils reçoivent le symbole. Il leur fait l'explication du symbole comme celle de toutes les Écritures, expliquant chaque article d'abord littéralement, ensuite spirituellement ; c'est ainsi qu'il explique aussi le symbole. De la sorte, dans ces régions, tous les fidèles suivent les Écritures quand on les lit à l'église, car tous en ont été instruits durant ces quarante jours, de la première à la troisième heure – la catéchèse dure en effet trois heures. **4.** Et Dieu sait, mesdames mes sœurs, que, parmi les fidèles qui entrent pour écouter la catéchèse, il y a plus de cris à ce que dit et explique l'évêque qu'il n'y en a à tout ce qu'il explique quand il siège et prêche de cette manière dans l'église. Aussitôt après la catéchèse, à la troisième heure, on

⁶ ÉGÉRIE, *Journal de voyage (Itinéraire)*, intr., texte critique, trad., notes et cartes par P. Maraval ; VALERIUS DU BIERZO, *Lettre sur la B.^{se} Égérie*, intr., texte et trad. par M. C. Diaz y Diaz, Paris, Éd. du Cerf, 1982 ; 1997, réimpr. de la 1^{re} éd. revue et corrigée ; 2002, réimpr. de la 1^{re} éd. revue et corrigée (2^e tirage), coll. "Sources chrétiennes" 296, p. 304-317.

conduit l'évêque de là à l'Anastasis avec des hymnes, puis on fait l'office de tierce. On fait ainsi l'instruction trois heures par jour durant sept semaines. La huitième semaine de Carême, celle qu'on appelle ici la grande semaine, l'évêque n'a pas le temps de les instruire, pour que puissent se dérouler les cérémonies dont on a parlé plus haut. **5.** Lorsque les sept semaines sont passées et qu'il ne reste plus qu'une semaine pascale, celle qu'on appelle ici la grande semaine, alors l'évêque vient le matin dans l'église majeure, au Martyrium. Dans le fond de l'abside, derrière l'autel, on place un siège pour l'évêque ; et ils viennent là un à un, les hommes avec leur parrain, les femmes avec leur marraine, réciter le symbole à l'évêque. **6.** Quand ils ont récité le symbole, l'évêque s'adresse à tous et leur dit : « Pendant ces sept semaines, on vous a instruits de toute la loi contenue dans les Écritures, vous avez aussi entendu parler de la foi ainsi que de la résurrection de la chair, vous avez entendu également toute l'explication du symbole, autant du moins qu'il vous a été possible d'en entendre tant que vous êtes encore catéchumènes. D'un mystère plus profond, le baptême lui-même, vous ne pouvez entendre parler tant que vous êtes encore catéchumènes. Pour que vous ne pensiez pas que quoi que ce soit se fasse sans explication, lorsque, au nom de Dieu, vous aurez été baptisés, vous en entendrez parler à l'Anastasis pendant l'octave de Pâques, après qu'on aura fait le renvoi de l'église. Mais parce que vous êtes encore catéchumènes, on ne peut vous parler des mystères divins les plus secrets. »

47, 1. Lorsque sont arrivés les fêtes de Pâques, pendant les huit jours qui vont de Pâques à l'octave, lorsqu'on a fait le renvoi de l'église et qu'on est allé à l'Anastasis avec des hymnes, on fait aussitôt une prière et les fidèles sont bénis ; puis l'évêque, adossé à la grille intérieure de la grotte de l'Anastasis, explique tout ce qui se fait au baptême. **2.** A cette heure-là, aucun catéchumène n'a accès à l'Anastasis ; seuls les néophytes et les fidèles qui veulent écouter les mystères entrent à l'Anastasis. On ferme les portes, pour qu'aucun catéchumène ne s'y rende. Quand l'évêque traite de chaque point et en fait le récit, ce sont de tels cris d'approbation qu'on entend les cris jusqu'à l'extérieur de l'église. Car, en vérité, il dévoile tous les mystères d'une telle façon que nul ne peut être insensible à ce qu'il entend ainsi expliquer. **3.** Comme, dans cette province, une partie de la population sait à la fois le grec et le syriaque, mais une autre ne sait que le grec et une autre que le syriaque, et comme l'évêque, bien qu'il sache le syriaque, parle toujours en grec et jamais en syriaque, il y a toujours un prêtre qui traduit en syriaque ce que l'évêque dit en grec, pour que tous comprennent ses explications. **4.** De même, parce que les lectures qu'on lit à l'église doivent être lues en grec, il est toujours là, traduisant en syriaque à cause du peuple, pour qu'on s'instruise sans cesse. Quant à ceux qui sont ici des Latins, c'est-à-dire qui ne savent ni le syriaque ni le grec, pour qu'ils ne soient pas contristés, on leur donne à eux aussi des explications, car il y a des frères et des sœurs sachant le grec et le latin qui les leur donnent en latin. **5.** Mais ce qui ici, surtout, est vraiment agréable et vraiment admirable, c'est que, toujours, aussi bien les hymnes que les antiennes, les lectures et les prières que dit l'évêque sont en de tels termes qu'elles sont toujours appropriées et adaptées à la fête qui est célébrée et à l'endroit où elle se célèbre.